

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE  
DES INCIDENCES NATURA2000**



*Pourquoi ?*

*Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.*

*Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?*

**Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.**

*Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.*

*Par qui ?*

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

*Pour qui ?*

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

*Définition :*

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

## Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : **Mairie de Morières-Lès-Avignon**  
**M. SOUQUE Grégoire (Maire)**

Commune et département) : **84 310 MORIERES LES AVIGNON**

Adresse : **53 Rue Louis Pasteur**

Téléphone : **04 90 83 87 12**

Fax :

Email :

Nom du projet : **Projet d'aménagement de groupe scolaire Les Craoux à Morières-Lès-Avignon**

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? **Dossier loi sur eau**

## 1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

*Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.*

### a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

*Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).*

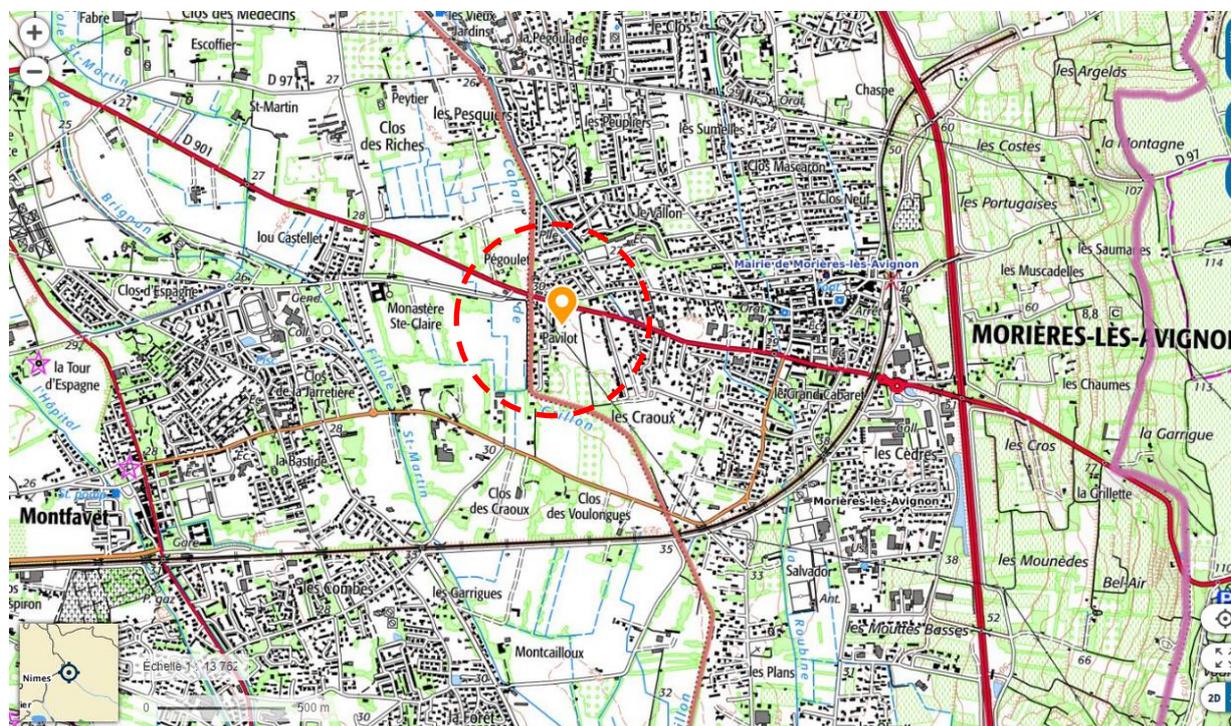
**Le projet porté par le Maître d'ouvrage consiste globalement à créer un groupe scolaire avec des voies de circulation et des aires de stationnement.**

**Le projet consiste à réaliser un groupe scolaire, avec :**

- **une dizaine de classes (classes maternelles + classes élémentaires),**
- **des cours adaptées (cour de récréation + avant-cour),**
- **un petit terrain de sport,**
- **un espace de restauration,**
- **des locaux scolaires : salle de motricité, bibliothèque, dortoirs, bureaux, vestiaires,**
- **des sanitaires,**
- **des préaux,**
- **des abris à vélos,**
- **85 places de stationnement**
- **des voies d'accès,**
- **des noues de rétention paysagées + un bassin paysager,**
- **des aménagements paysagers,**
- **des voies douces (vélos + piétons).**

## b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>e</sup>. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).



Carte IGN – Géoportail (1/13 762)

Le projet est situé : **sur la commune de Morières-Lès-Avignon (sous l'Avenue Jean Monnet)**

Nom de la commune : **Morières-Lès-Avignon** N° Département : **84 310**

Lieu-dit : **Les Craoux**

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : ..... (FR93-----)

n° de site(s) : ..... (FR93-----)

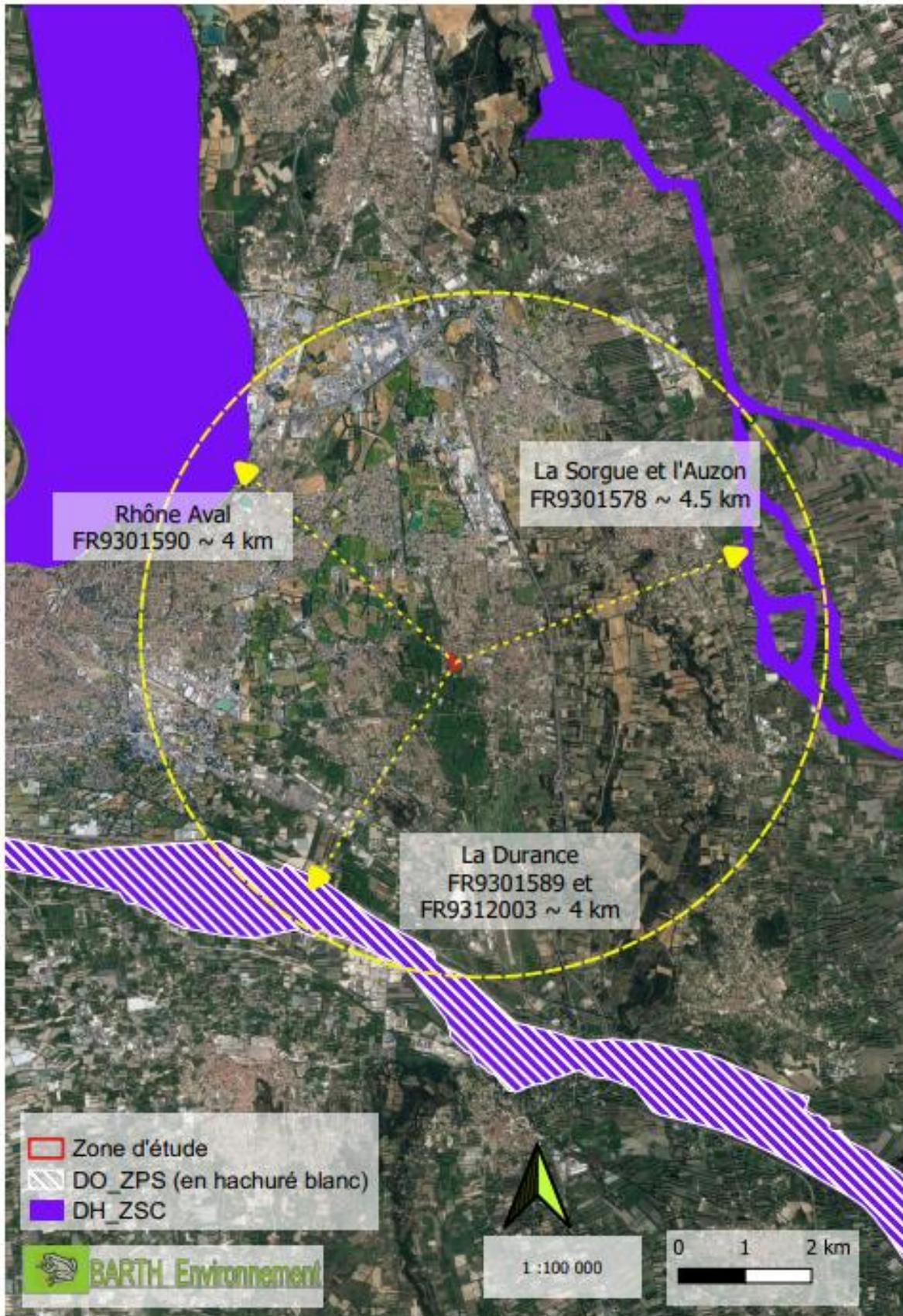
Hors site(s) Natura 2000  A quelle distance ?

A **4 km** du site n° des site(s) : **La Durance FR9301589 et FR9312003**

A **4.5 km** du site n° de site(s) : **La Sorgue et l'Auzon FR9301578**

A **4 km** du site n° de site(s) : **Le Rhône Aval FR9301590**

**Sur la carte ci-après figurent l'emplacement de ces zones Natura 2000.**



Carte de localisation des sites Natura 2000

### c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **environ 1,5 ha (superficie assiette) sur environ 2 500 m<sup>2</sup> (surface plancher)** ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> < 100 m <sup>2</sup>       | <input type="checkbox"/> 1 000 à 10 000 m <sup>2</sup> (1 ha)        |
| <input type="checkbox"/> 100 à 1 000 m <sup>2</sup> | <input checked="" type="checkbox"/> > 10 000 m <sup>2</sup> (> 1 ha) |

- Longueur (si linéaire impacté) : ..... (m.)

- Emprises en phase chantier : ..... (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

*Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.*

*Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

**Le projet prévoit des aires de stationnements (environ 85 places de stationnements ouvertes au public), ainsi que des voiries et réseaux divers, des zones de livraison pour les repas, un accès pompiers et un éclairage raisonné.**

### d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : **11 mois**

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- |   |                                       |
|---|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> < 1 mois                 | <input type="checkbox"/> 1 an à 5 ans |
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 mois à 1 an | <input type="checkbox"/> > 5 ans      |

- Période précise si connue : **de septembre 2023 à août 2024**

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Printemps | <input checked="" type="checkbox"/> Automne |
| <input type="checkbox"/> Eté       | <input type="checkbox"/> Hiver              |

- Fréquence :
- chaque année
  - chaque mois
  - autre (préciser) :

#### **e. Entretien / fonctionnement / rejet**

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

*Avant le démarrage des travaux, il sera mis en place une clôture en périphérie de l'aire de chantier. En complément, il sera mis en place un balisage environnemental (mise en défens), afin de préserver les espaces végétalisés.*

*Il sera ensuite réalisé les travaux de terrassement nécessaires aux futures infrastructures.*

*Puis à la mise en place des réseaux (eaux usées, eaux pluviales, eau potable, électricité, téléphone, gaz...) et des équipements (noues de rétention, aires de stationnement).*

*Puis il sera procédé à la construction des bâtiments de l'école.*

*Enfin, il sera réalisé les travaux de finition :*

- panneaux de signalisation,*
- marquages au sol,*
- cheminements piétonniers,*
- arrêts de bus,*
- aménagements paysagers et autres plantations.*

*Le projet prévoit en effet des aménagements paysagers sur l'ensemble de la zone aménagée (espaces verts + haies + plantations), afin d'intégrer au mieux le projet dans son environnement. Il sera choisi des essences locales (Micocoulier, Chêne vert, Erable de Montpellier, Thym; Romarin, Lavande à feuilles étroites...).*

#### **f. Budget**

*Préciser le coût prévisionnel global du projet.*

Coût global du projet : **6.24 million EHT**  
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 €           | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 €  |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input checked="" type="checkbox"/> > à 100 000 € |

## **2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet**

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

### 3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

#### **PROTECTIONS :**

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional (**en bordure Sud**)
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère (**Mont Ventoux -Zone de transition**)
- Site RAMSAR

#### **USAGES :**

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : .....

Autre (préciser l'usage) : .....

Commentaires :.....  
.....  
.....  
.....

**MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



Roncier [31.831 ; F3.131]



Fourrés de Prunelliers à l'Est [31.812 ; F3.112]



Peuplement de Canne de Provence [53.62 ; C3.32]



Fossé et petits canaux [89.22 ; J5.41]



Culture avec marge de végétation spontanée [82.2 ; I1.3]



Prairie mésophile enfrichée [38 X 87.1 ; E2 X I1.53] Ripsisylve du Canal du Crillon (flèche)



**Pelouse méditerranéenne xérique enrichie  
[34.5 X 87.1 : I.3 X I1.53]**



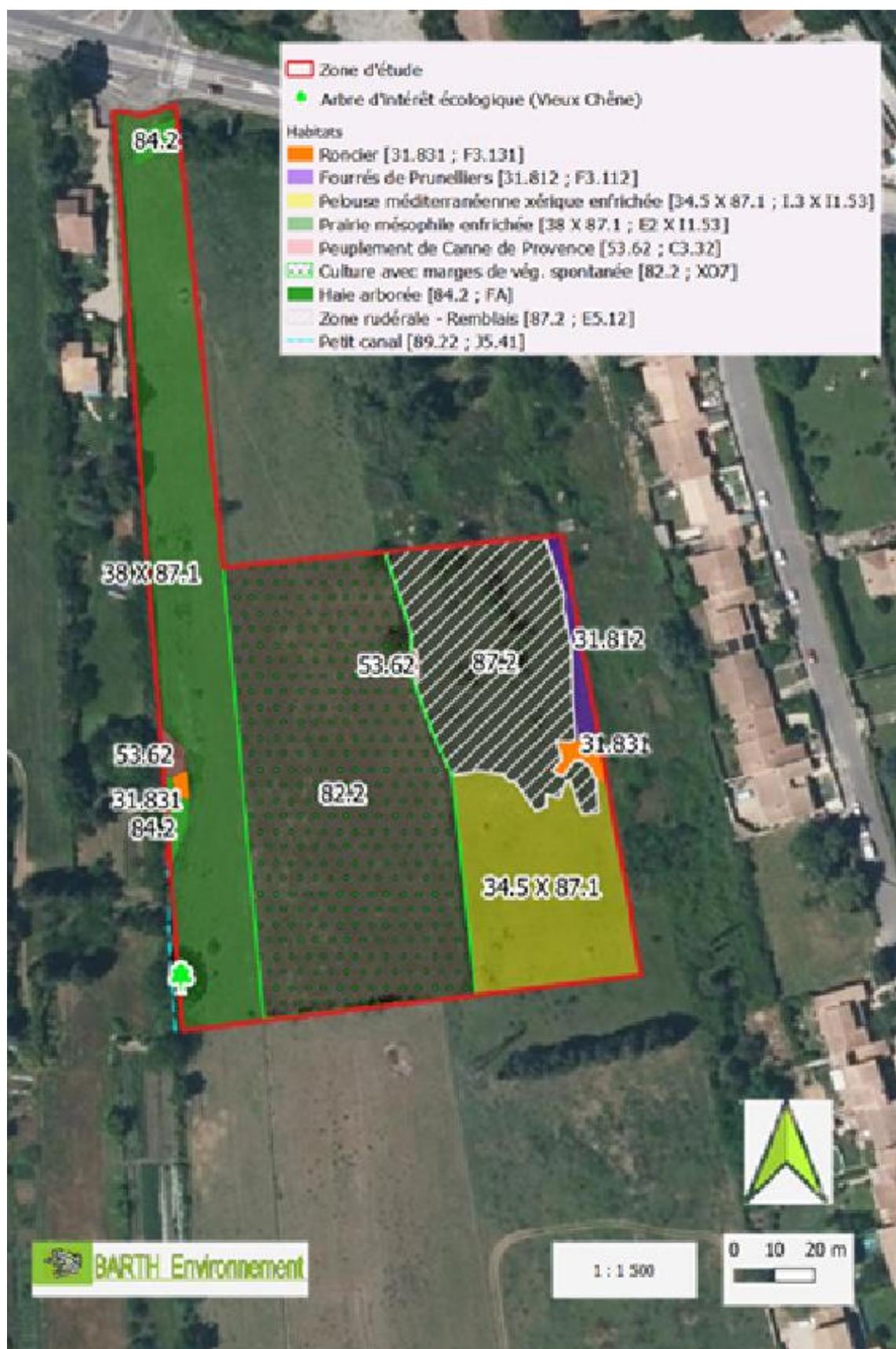
**Zone rudérale végétalisée [87.2 ; E5.12]**



***Bordure de Haie Ouest [84.2 ; FA]***

TABLEAU DES HABITATS NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieus ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : <b>Prairie, Fourrés, Ronciers</b>	X	<b>Pelouse pâturée enrichée</b>
		X	<b>Prairie post culturale Fourrés de Prunelliers Ronciers à Ronce à feuilles d'Orme</b>
<b>Milieus forestiers</b>	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : <b>Chêne isolé, Haies arborées</b>	X	<b>Haies arborées semi-naturelles (Ormeau, Charme houblon, Frêne à f. étroites, Laurier noble)</b>
<b>Milieus rocheux</b>	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : .....		
<b>Zones humides</b>	Fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : <b>Peuplement de Canne de Provence</b>		<b>Peuplement de Canne de Provence</b>
<b>Milieus littoraux et marins</b>	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : .....		
<b>Autre type de milieu</b>	<b>Milieu anthropique</b>		<b>Culture en plein champ</b>



Carte de localisation des habitats semi-naturels

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

**La Sorgue et l'Auzon FR9301578**

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

**Projet situé hors site Natura 2000 ; aucun habitat d'intérêt communautaire n'est présent sur la zone du projet.**

NOM ET CODE des habitats listés sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
ABSENT		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE par les sites Natura 2000 concernés :

**La Sorgue et l'Auzon FR9301578**

Ce tableau concerne les espèces d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

**Projet situé hors site Natura 2000 ; Chauves-souris d'intérêt communautaire potentiellement présentes en transit et chasse occasionnelle sur la zone du projet.**

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentiel le	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
<b>Plantes</b>				
<b>Invertébrés</b>	<b>Cordulie à corps fin</b>		Espèces non observées et faiblement potentielles.	Aucune incidence
	<b>Agrion de mercure</b>			
	<b>Damier de la succise</b>		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet ou de plante hôte (Ecaille chinée).	
	<b>Ecaille chinée</b>			
	<b>Lucane cerf-volant</b>			
<b>Grand Capricorne</b>				
<b>Amphibiens/ Reptiles</b>				
<b>Oiseaux</b>				
<b>Mammifères terrestres</b>	<b>Castor d'Europe</b>		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	<b>Loutre d'Europe</b>			
<b>Chauves-souris</b>	<b>Minioptère de Schreibers</b>		Aucun déboisement ou rupture de corridor prévu. Absence de gîtes favorables pour ces 3 espèces. Petit et Grand Rhinolophes potentiels en transit et chasse occasionnelle. Eclairage de faible intensité orienté vers le bas.	Pollution lumineuse limitée Faible incidence
	<b>Petit Rhinolophe</b>	x		
	<b>Grand Rhinolophe</b>	x		
	<b>Petit Murin</b>			

	<b>Grand Murin</b>		Espèce considérée comme faiblement potentielle. Absence de milieu favorable.	Aucune incidence
	<b>Murin à oreilles échancrées</b>		Espèce considérée comme non potentielle sur la zone d'étude elle chasse le long des ripisylves de l'Auzon (4.5 km).	
<b>Poissons</b>	<b>Chabot</b>		Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Aucune incidence
	<b>Bouvière</b>			
	<b>Blageon</b>			
	<b>Toxostome</b>			
	<b>Lamproie de Planer</b>			
<b>Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales</b>	<i>Tourterelle des bois</i>		Espèce non observée et considérée comme absente.	Aucune incidence

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

### Le Rhône Aval - FR9301590

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

**Projet situé hors site Natura 2000 ; aucun habitat d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.**

NOM ET CODE des habitats listes sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
ABSENT		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE concernés par les sites Natura 2000 :

### Le Rhône Aval - FR9301590

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

**Projet situé hors site Natura 2000 ; Chauves-souris d'intérêt communautaire potentiellement présentes en transit et chasse occasionnelle sur la zone du projet.**

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentiel le	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
<b>Plantes</b>				
<b>Invertébrés</b>	<b>Cordulie à corps fin</b>		Espèces non observées et faiblement potentielles.	Aucune incidence
	<b>Agrion de Mercure</b>			
	<b>Gomphe de Graslin</b>			
	<b>Lucane cerf-volant</b>		Espèce non observée et considérée comme absente.	
	<b>Grand Capricorne</b>			

	<b>Ecaille chinée</b>		Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet ou de plante hôte (Ecaille chinée).	
<b>Amphibiens, reptiles</b>	<b>Cistude d'Europe</b>		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	<b>Triton crêté</b>			
<b>Mammifères terrestres</b>	<b>Castor d'Europe</b>		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	<b>Loutre d'Europe</b>			
<b>Chauves-souris</b>	<b>Minioptère de Schreibers</b>		Aucun déboisement ou rupture de corridor prévu. Absence de gîtes favorables pour ces 4 espèces. Petit et Grand Rhinolophes potentiels en transit et chasse occasionnelle. Eclairage de faible intensité orienté vers le bas.	Pollution lumineuse limitée Faible incidence
	<b>Petit Rhinolophe</b>	x		
	<b>Rhinolophe euryale</b>			
	<b>Grand Rhinolophe</b>	x		
	<b>Petit Murin</b>		Espèce considérée comme faiblement potentielle. Absence de milieu favorable.	Aucune incidence
	<b>Murin de Capaccini</b>			
	<b>Grand Murin</b>			
	<b>Murin à oreilles échancrées</b>		Espèce considérée comme non potentielle sur la zone d'étude elle chasse le long des ripisylves de l'Auzon (4.5 km).	
<b>Oiseaux</b>				
<b>Poissons</b>	<b>Chabot commun</b>		Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Aucune incidence
	<b>Lamproie marine</b>			
	<b>Alose feinte Atlantique</b>			
	<b>Bouvière</b>			
	<b>Blageon</b>			
	<b>Toxostome</b>			
<b>Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales</b>	<b>Tourterelle des bois</b>		Espèce non observée et considérée comme absente.	Aucune incidence
	<b>Anguille d'Europe</b>		Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Aucune incidence
	<b>Aldrovandie à vessie</b>		Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Aucune incidence

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

**La Durance - FR9301589**

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

**Projet situé hors site Natura 2000 ; aucun habitat d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.**

NOM ET CODE des habitats listes sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
ABSENT		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE concernés par les sites Natura 2000 :

**La Durance - FR9301589**

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

**Projet situé hors site Natura 2000 ; Chauves-souris d'intérêt communautaire potentiellement présentes en transit et chasse occasionnelle sur la zone du projet.**

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentiel le	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
<b>Plantes</b>				
<b>Mollusques</b>	Vertigo étroit		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	Vertigo des moulins			
<b>Invertébrés</b>	Cordulie à corps fin		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet ou de plante hôte (Ecaille chinée).	Aucune incidence
	Agrion de Mercure			
	Gomphe de Graslin			
	Lucane cerf-volant			
	Grand Capricorne			
	Pique prune			
	Ecaille chinée			
	Damier de la succise		Les fourrés de Prunelliers sur le site étudié sont jeunes. L'espèce n'est donc pas considérée comme potentielle.	Aucune incidence
	Laineuse du Prunellier			
<b>Amphibiens, reptiles</b>	Sonneur à ventre jaune		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	Triton palmé			
	Cistude d'Europe			
<b>Oiseaux</b>				
	Castor d'Europe			

<b>Mammifères terrestres</b>	Loutre d'Europe		Espèce non observée et considérée comme absente. Absence de milieu favorable au sein de l'aire d'étude du projet.	Aucune incidence
	Loup gris			
<b>Chauves-souris</b>	Petit Rhinolophe	x	Aucun déboisement ou rupture de corridor prévu. Absence de gîtes favorables pour ces 2 espèces. Potentielles en transit et chasse occasionnelle. Eclairage de faible intensité orienté vers le bas.	Pollution lumineuse limitée Faible incidence
	Grand Rhinolophe	x		
	Barbastelle d'Europe	x	Aucun déboisement ou rupture de corridor prévu. Absence de gîtes favorables pour cette espèce. Potentielle en transit et chasse occasionnelle. Eclairage de faible intensité orienté vers le bas.	
	Minioptère de Schreibers		Espèce considérée comme non potentielle. Absence de milieu favorable.	
	Petit Murin			
	Grand Murin			
	Murin de Capaccini			
	Murin à oreilles échancrées		Espèce considérée comme non potentielle sur la zone d'étude elle chasse le long des ripisylves de l'Auzon (4.5 km).	Aucune incidence
<b>Poissons</b>	Chabot commun		Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Aucune incidence
	Lamproie de rivière			
	Alose feinte Atlantique			
	Barbeau méridional			
	Bouvière			
	Apron du Rhône			
	Blageon			
	Toxostome			
<b>Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales</b>	Tourterelle des bois		Espèce non observée et considérée comme absente.	Aucune incidence
	Anguille d'Europe		Absence de milieu favorable (espèce inféodée aux cours d'eau).	Aucune incidence
	Sphinx de l'Argousier		Espèce considérée comme faiblement potentielle. Absence de milieu favorable ou de plante hôte (Sphinx de l'Argousier).	Aucune incidence
	Agrion bleuissant			
	Sympétrum déprimé			
	Criquet des Iscles			
	Criquet des salines			
	Cylindera arenaria			
	Leptopus hispanus			
	Tridactyle panaché			
Lézard ocellé		Espèce non observée et considérée comme absente.	Aucune incidence	
Petite massette				

TABLEAU DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

## La Durance - FR9312003

Ce tableau concerne les habitats d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

**Projet situé hors site Natura 2000 ; aucun habitat d'intérêt communautaire présent sur la zone du projet.**

NOM ET CODE des habitats listés sur le FSD	Cocher si le projet a une incidence sur l'habitat	Commentaires
ABSENT		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE concernés par les sites Natura 2000 :

### La Durance - FR9312003

Ce tableau concerne les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire qui sont mentionnés dans le Formulaire Standard de Données (FSD) qui est le document de référence de chaque site.

**Projet situé hors site Natura 2000 ; A part le Milan noir en chasse, aucun oiseau d'intérêt communautaire n'est présent sur la zone du projet.**

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentiel le	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
<b>OISEAUX</b>	<i>Acrocephalus melanopogon</i>		Espèces considérées comme faiblement potentielles. Absence de milieux favorables.	Aucune incidence
	<i>Acrocephalus paludicola</i>			
	<i>Actitis hypoleucos</i>			
	<i>Alcedo atthis</i>			
	<i>Anas acuta</i>			
	<i>Anas clypeata</i>			
	<i>Anas crecca</i>			
	<i>Anas penelope</i>			
	<i>Anas platyrhynchos</i>			
	<i>Anas querquedula</i>			
	<i>Anas strepera</i>			
	<i>Anser albifrons</i>			
	<i>Anser anser</i>			
	<i>Anthus campestris</i>			
	<i>Aquila chrysaetos</i>			
	<i>Ardea cinerea</i>			
	<i>Ardea purpurea</i>			
	<i>Ardeola ralloides</i>			
	<i>Asio flammeus</i>			
	<i>Aythya ferina</i>			
	<i>Aythya fuligula</i>			
	<i>Aythya nyroca</i>			
	<i>Botaurus stellaris</i>			
	<i>Bubo bubo</i>			
	<i>Bubulcus ibis</i>			
	<i>Bucephala clangula</i>			
<i>Burhinus oedicephalus</i>				
<i>Calandrella brachydactyla</i>				

<i>Calidris alpina</i>	
<i>Calidris minuta</i>	
<i>Caprimulgus europaeus</i>	
<i>Charadrius dubius</i>	
<i>Charadrius hiaticula</i>	
<i>Charadrius morinellus</i>	
<i>Chlidonias hybridus</i>	
<i>Chlidonias niger</i>	
<i>Ciconia nigra</i>	
<i>Circaetus gallicus</i>	
<i>Circus aeruginosus</i>	
<i>Circus cyaneus</i>	
<i>Circus pygargus</i>	
<i>Coracias garrulus</i>	
<i>Cygnus olor</i>	
<i>Dryocopus martius</i>	
<i>Egretta alba</i>	
<i>Egretta garzetta</i>	
<i>Emberiza hortulana</i>	
<i>Falco columbarius</i>	
<i>Falco peregrinus</i>	
<i>Falco tinnunculus</i>	
<i>Fulica atra</i>	
<i>Gallinago gallinago</i>	
<i>Gallinula chloropus</i>	
<i>Gavia stellata</i>	
<i>Gelochelidon nilotica</i>	
<i>Grus grus</i>	
<i>Hieraaetus fasciatus</i>	
<i>Hieraaetus pennatus</i>	
<i>Himantopus himantopus</i>	
<i>Ixobrychus minutus</i>	
<i>Lanius collurio</i>	
<i>Larus canus</i>	
<i>Larus fuscus</i>	
<i>Larus melanocephalus</i>	
<i>Larus michahellis</i>	
<i>Larus ridibundus</i>	
<i>Limosa lapponica</i>	
<i>Limosa limosa</i>	
<i>Lullula arborea</i>	
<i>Luscinia svecica</i>	
<i>Lymnocyptes minimus</i>	
<i>Melanocorypha calandra</i>	
<i>Mergus merganser</i>	
<i>Milvus migrans</i>	x
<i>Milvus milvus</i>	

Dans sa finalité, le projet aura peu d'incidence sur cette espèce présente en chasse ponctuelle. De plus les travaux auront lieu avant la période de reproduction de la plupart de l'avifaune locale commune.

Faible incidence

	<i>Neophron percnopterus</i>			
	<i>Netta rufina</i>			
	<i>Numenius arquata</i>			
	<i>Numenius phaeopus</i>			
	<i>Nycticorax nycticorax</i>			
	<i>Pandion haliaetus</i>			
	<i>Pernis apivorus</i>			
	<i>Phalacrocorax carbo</i>			
	<i>Philomachus pugnax</i>			
	<i>Phoenicopus ruber</i>			
	<i>Plegadis falcinellus</i>			
	<i>Pluvialis apricaria</i>			
	<i>Podiceps auritus</i>			
	<i>Podiceps cristatus</i>			
	<i>Podiceps nigricollis</i>			
	<i>Porzana parva</i>			
	<i>Porzana porzana</i>			
	<i>Porzana pusilla</i>			
	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>			
	<i>Rallus aquaticus</i>			
	<i>Recurvirostra avosetta</i>			
	<i>Scolopax rusticola</i>			
	<i>Sterna caspia</i>			
	<i>Sterna hirundo</i>			
	<i>Sylvia undata</i>			
	<i>Tachybaptus ruficollis</i>			
	<i>Tadorna tadorna</i>			
	<i>Tetrax tetrax</i>			
	<i>Tringa erythropus</i>			
	<i>Tringa glareola</i>			
	<i>Tringa nebularia</i>			
	<i>Tringa ochropus</i>			
	<i>Tringa totanus</i>			
	<i>Vanellus vanellus</i>			
<b>Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales</b>	<i>Falco subbuteo</i>			Aucune incidence
	<i>Coturnix coturnix</i>			
	<i>Streptopelia turtur</i>			
	<i>Otus scops</i>			
	<i>Athene noctua</i>			
	<i>Merops apiaster</i>			
	<i>Upupa epops</i>			
	<i>Jynx torquilla</i>			
	<i>Picus viridis</i>			
	<i>Galerida cristata</i>			
	<i>Riparia riparia</i>			
	<i>Hirundo daurica</i>			
	<i>Remiz pendulinus</i>			
	<i>Cinclus cinclus</i>			
			Espèces considérées comme faiblement potentielles. Absence de milieux favorables.	Aucune incidence

<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	
<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	
<i>Passer montanus</i>	
<i>Fringilla montifringilla</i>	
<i>Carduelis cannabina</i>	
<i>Miliaria calandra</i>	

## 4 Incidences du projet

*Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

**Les habitats du site d'étude, sont d'origine agricole avec recours de quelques intrants chimiques sur la parcelle cultivée. Le projet supprimera cet impact. Aucun habitat d'espèces protégées ne sera détruit.**

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

**Aucune espèce protégée figurant au FSD ne sera détruite.**

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

**Les principales atteintes pour ce type de projet sont les suivantes : impact paysager. La conception du projet sera menée sur le principe de l'évitement à tout prix. Tous les enjeux écologiques repérés lors des inventaires préalables réalisés au cours de l'année 2023 par Barth Environnement et consignés dans la Notice Ecologique annexée, ont été finement analysés au regard de leur enjeu local de conservation et de leur capacité de résilience aux perturbations. L'ensemble des mesures de réduction des incidences ainsi que des mesures d'accompagnement issues de la Notice Ecologique sont résumées ci-après :**

### Synthèse des mesures d'évitement ME1 :

#### **ME1.a : Sauvegarde des éléments d'intérêt**

Dans le cadre de la mission écologique de chantier, l'Ecologue procédera au marquage d'éléments du paysage à sauvegarder. Il s'agit de la sauvegarde d'un vieux Chêne localisé au Sud-Ouest de la zone d'étude et de haies arborées (Ouest et Nord).

#### **ME1.b : Respect des emprises de chantier**

Une délimitation par balisage des emprises sera effectuée avant travaux, puis l'Ecologue vérifiera l'application de cette mesure pendant toute la durée du chantier. Celle-ci complète la mesure d'accompagnement de chantier MA1 et MA1.a. Le balisage des emprises se fera à l'aide de piquets et cordes lors de la phase de préparation de chantier, en présence de l'Ecologue.

### Synthèse des mesures de réduction en phase chantier :

#### **MR1 : Aménagement paysager**

L'espace public du projet Les Craoux a été spécialement étudié afin de prendre en considération son insertion dans l'environnement. Le choix de matériaux naturels (bois, pierre, grès), les clôtures en treillis de bois clair, les modules de jeux en bois (bacs de jardin potager en bois, cordages), assises et gradins en madriers de bois, etc. garantissent une parfaite insertion paysagère et écologique. Les bois seront non traités, issus d'une filière française gérée de façon responsable certifiée PEFC et/ou en bois recyclé.

#### **MR2 : Valorisation de la Trame Verte**

De sorte à restaurer et améliorer certains éléments du paysage constitutifs de la Trame verte sur le site d'étude, en faveur de la petite faune (déplacement, nourrissage, reproduction). Il est prévu le maintien d'un vieux Chêne, la création/amélioration de nouveaux éléments naturels connectés entre eux ou à la matrice paysagère existante (haies stratifiées, espaces végétalisés). Cette mesure en faveur de la Trame verte, sera complétée par la création de cheminements doux, visant à réduire les émissions de CO2.

#### **MR3 : Valorisation de la Trame Bleue**

La mise en valeur de la trame bleue passe par la mise en place de dispositifs adaptés de collecte des eaux de ruissellement (cuve de récupération, goutte à goutte pour l'arrosage des haies). En complément, l'équipe d'hydrauliciens a proposé la création de noues de rétention paysagères pour la rétention des eaux pluviales, avec filtration des eaux dans le sol.

#### **MR5 : Respect du calendrier d'intervention**

Les visites vernoales réalisées au cours de l'année 2023 n'ont pas fait apparaître d'enjeux notables faunistiques. Néanmoins, un calendrier des travaux est proposé afin de limiter les impacts sur les espèces plus communes (Passereaux, Reptiles ou Amphibiens et petits Mammifères dont Chauve-souris).

#### **Synthèse des mesures de réduction en phase exploitation :**

##### **MR4 : Valorisation de la Trame noire**

Des candélabres sobres et élégants (3 mètres) permettront de garantir l'éclairage minimum réglementaire jusqu'aux entrées de l'école, tout en perturbant le moins possible la faune nocturne, car orientés vers le bas. Une partie de l'électricité sera générée de façon autonome, à l'aide de panneaux photovoltaïques.

##### **MR6 : Accès pompiers**

Le projet bénéficiera d'une protection incendie assurée par la mise en place d'une borne incendie et d'une aire de retournement. L'idée est de concevoir des voies spécialement dédiées et situées en périphérie du groupe scolaire, permettant l'accès aux pompiers et au personnel de service.

##### **MR7 : Démarche BDM**

Dans le cadre du projet de création du groupe scolaire « Les Craoux », le Maître d'ouvrage a lancé une démarche BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen), et vise le niveau « Or », qui constitue le niveau le plus élevé de cette démarche. Cela traduit la volonté de celui-ci, de s'assurer que la conception du projet soit réalisée en intégrant les principes relatifs au Développement Durable.

Pour rappel, la thématique du Développement Durable repose sur 3 piliers :

>>> L'environnement (naturel et humain)

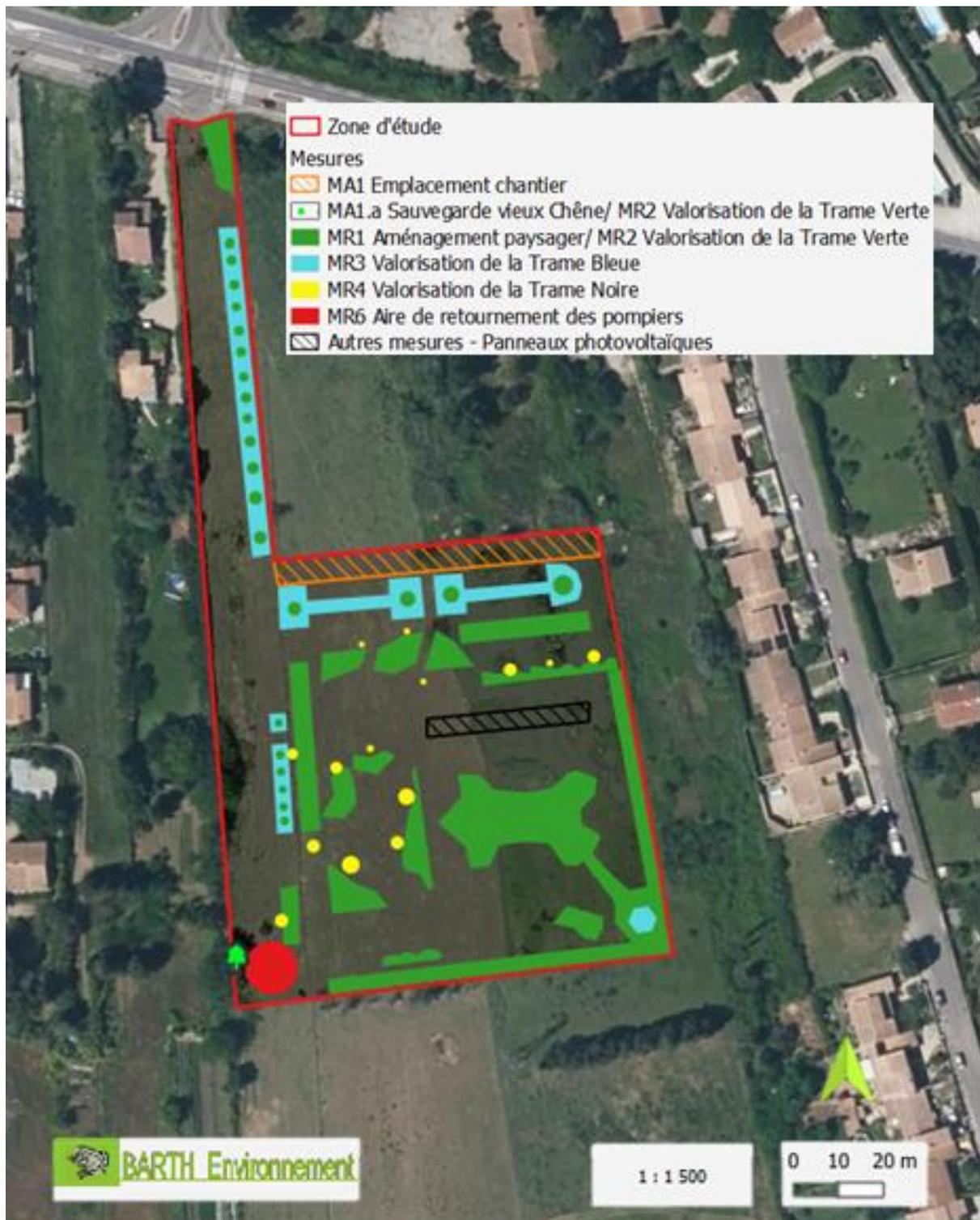
>>> La dimension sociale

>>> Les aspects économiques.

#### **Synthèse des mesures d'accompagnement en phase chantier :**

##### **MA1 : Suivi environnemental de chantier par un écologue**

Dès la phase de préparation du chantier, un chantier « vert » est préconisé, afin de limiter les nuisances de conception du projet sur l'environnement. La délimitation par balisage des emprises devra être respectée suivant les recommandations de l'Ecologue. Dans ce cadre, celui-ci veillera au respect de la propreté du chantier et expliquera les modalités à prendre en cas de pollution accidentelle, vérifiera que les véhicules de chantier soient équipés d'un dispositif adéquat.



Carte des mesures environnementales

## 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

### **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

*Les sites NATURA 2000 les plus proches de la zone-projet sont situés à plus de 4 km et constitués par la ZSC « Rhône aval » et la ZSC « La Durance », avec leurs hydrosystèmes et leurs annexes fluviales. La zone de-projet n'est pas concernée par les habitats recensés dans ces milieux.*

**X NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Des oiseaux et des chauves-souris sont susceptibles d'utiliser la haie arborée bordant la zone ouest du projet pour leur déplacement et les parcelles agricoles (de faibles surfaces < à 1.5 ha) occasionnellement, pour leur alimentation. Ce type d'habitat est très commun dans le secteur. La haie semi-naturelle positionnée dans le prolongement des pavillons résidentiels clôturés à l'ouest, sert de limite au projet, elle sera conservée. Le Chêne d'intérêt écologique sera également sauvegardé. Le projet n'aura aucune incidence sur les fonctions vitales des espèces d'intérêt communautaire recensées dans les ZSC.

La zone projet est implantée à plus de 4 km des sites Natura 2000, sans lien avec les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire qui y sont recensés.

Les parcelles correspondent majoritairement à des friches, (probablement une ancienne culture et des prairies fauchées ou pâturées), elles ne présentent pas d'intérêt écologique patrimonial ; il n'y a pas d'enjeux de conservation de la flore et le corridor de déplacement précité (situé à l'ouest) pour la faune et l'avifaune, ne sera pas rompu, des haies stratifiées connectées à la précédente, seront nouvellement créées. Les émanations lumineuses seront de faible intensité et orientées vers le bas.

De plus des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement seront mises en place pendant la phase chantier, de manière à ne pas porter atteinte de manière significative à l'état de conservation des sites Natura 2000 précités et des espèces inscrites au FSD. La séquence ERC prévue permettra d'éviter toute destruction/altération d'espèces protégées et de minimiser les incidences écologiques générales concernant la faune et la flore.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A : **Morières-Lès-Avignon**

Signature :

Le : **08 08 2023**

Le Maire,  
  
Grégoire SOUQUE

## **Où trouver l'information sur Natura 2000 ?**

**- Dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 » :**

Sur le site internet de la DREAL :  
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

**- Information cartographique CARMEN :**

Sur le site internet de la DREAL :  
[http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML\\_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service\\_idx=25W&map=environnement.map](http://carto.ecologie.gouv.fr/HTML_PUBLIC/Site%20de%20consultation/site.php?service_idx=25W&map=environnement.map)

**- Dans les fiches de sites région PACA :**

Sur le site internet Portail Natura 2000 :  
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

**- Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :**

Sur le site internet de la DREAL :  
[www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB](http://www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB)

**- Dans le Formulaire Standard de Données du site :**

Sur le site internet de l'INPN :  
<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

**- Après de l'animateur du site :**

Sur le site internet de la DREAL :  
<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

**- Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :**

Voir la liste des DDT dans l' « Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 »